



DEMANDE DE CHEQUE MUSIQUE

Année 2023-2024

Rappel des conditions d'attribution :

- ✓ Pour les enfants mineurs résidents sur le territoire
- ✓ Pour les inscriptions au sein d'une école de musique de proximité répondant au schéma départemental de développement des enseignements artistiques :
 - Ecole de musique du Val de l'Aisne
 - Ecole de musique d'Anizy-le-Château
 - Cité de la Musique et de la Danse de Soissons
 - Conservatoire de Laon
 - Ecole de musique de Fismes
 - Ecole de musique de Fère-en-Tardenois
- ✓ Le montant attribuable varie en fonction du revenu fiscal de référence (de l'année N-1)
- ✓ Le reste à charge pour la famille est au minimum de 50% du coût total de l'inscription
- ✓ Ce dossier est à retourner à la CCVA avec les pièces suivantes :
 - un justificatif de domicile
 - la 1^{ère} page de (ou des) avis d'imposition de foyer de l'année 2022, faisant apparait le revenu fiscal de référence
 - un RIB (en cas de versement direct à la famille)
 - une attestation d'inscription (ou une facture) précisant :
 - le nom et l'adresse de l'école de musique
 - le nom et prénom du musicien
 - l'enseignement musical pratiqué
 - le coût total de l'inscription pour l'année (adhésion ou cotisation incluse)
- ✓ Le chèque musique est attribuée dans la limite de l'enveloppe budgétaire dédiée

LE MUSICIEN :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ___ / ___ / ___

Adresse : _____

SA FAMILLE :

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Famille monoparentale oui non

LA PRATIQUE MUSICALE :

Enseignement musical pratiqué : _____

Lieu d'enseignement : _____

Coût total (adhésion ou cotisation incluse) : _____



Je soussigné(e), _____, responsable légal de l'enfant, _____, certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus.

Fait à _____, le ___/___/___ Signature

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Dossier complet reçu le ___/___/___

Convention avec l'école de musique OUI → versement à l'école

NON → versement à la famille

Revenu fiscal de référence de l'année 2021 du foyer : _____ € / 12 mois = €

50% du coût de l'enseignement

€

Montant éventuel du chèque par rapport au revenu fiscal

€

Le montant à retenir est le montant le plus bas

Montant du chèque musique : _____ €

